



Château de
LA ROCHE-GUYON

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2017 – 16 du 20 décembre 2017



Objet : Vote du budget primitif du budget principal de l'exercice 2018

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 08 décembre 2017.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire

Damien Le Bigot, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Jeanne Docteur
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toub Blanc, Frédéric Frank
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 12

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Michel Jourdeuil, Chargé de mission pour les Parcs et Jardins, Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Hélène Debrix, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,**A la section d'exploitation :**➤ En dépenses :

- La hausse de l'ensemble de la masse salariale en raison de l'embauche de personnels supplémentaires en CDD pour répondre aux besoins de développement de la structure, à la progression du personnel en CDI et à la modification des modalités de gestion des espaces extérieurs
- La prévision des amortissements à 370.000€

➤ En recettes :

- Une prévision de recettes en hausse de 81 350 € par rapport à la dernière décision modificative de l'exercice 2017
- Les prévisions de recettes de mécénat et de subventions exceptionnelles, respectivement de 40.000 € et 58.000 €, dont 20 000 € pour le maintien de l'entretien des espaces extérieurs
- La reconduction du partenariat avec la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pour l'ouverture du Point d'Informations Touristiques à la Gabelle
- Le résultat prévisionnel de 32 495 € correspondant à des remboursements d'assurance et équilibré par des dépenses d'investissement

A la section d'investissement :

- Le montant des subventions transférées au résultat et des amortissements de 370.000€, en équilibre avec la section d'exploitation
- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création d'une nouvelle opération « Investissement courant 2018 » pour un montant de 116 995 € et qui regroupe l'enveloppe habituelle de 75 000 €, 9 500 € de dépenses pour l'éclairage du potager couvertes par un reversement du Budget annexe au Budget principal, et 32 495 € correspondant à des dépenses liées à un sinistre et dont le remboursement par l'assurance figure en section de fonctionnement
- Le résultat prévisionnel négatif de 32 495 € de la section dû aux dépenses d'investissement liées à un sinistre dont le remboursement figure en section de fonctionnement

Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal de l'exercice 2018.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 12



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon - 1 rue de l'Audience - 95780 La Roche Guyon

Tél. : 01.34.79.74.42 - Fax : 01.34.79.78.65 - information@chateaudelarocheguyon.fr - www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 803 00019 - Code APE : 9103Z